

L'Agence Postale Communale



Depuis la fin de l'année 2021, la commune a choisi d'ouvrir une agence postale communale dans le village.

Elle est située au 11 rue André Méric.

Comment fonctionne une agence postale communale ?

La convention type prévoit que les communes fournissent le local de l'agence et qu'un ou plusieurs agents communaux assurent les prestations postales, y compris des services financiers de dépannage, comme le dépôt ou le retrait d'espèces sur un compte courant ou sur un compte d'épargne dans la limite d'un plafond.



Horaires de l'Agence Postale Communale :

Lundi : Fermé

Du Mardi au Vendredi : 10h30-12h30 / 16h-18h

Samedi : 9h30- 12h30

Contact : CARDOSO Elodie

0562780481

ap.calmont@laposte.fr

